

Madame, Monsieur,

Les bourses du collège sont reversées par l'intermédiaire du service comptabilité des collèges. Les familles ayant bénéficié d'une bourse de collège en 2018/2019 doivent **IMPERATIVEMENT** refaire une nouvelle demande.

Si votre **revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition 2018 des revenus 2017** est inférieur ou égal au montant indiqué ci-dessous (calculé **UNIQUEMENT en fonction du nombre d'enfants à charge**), vous pourrez prétendre à percevoir une bourse de collège.

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017		
	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
1	15 189	8 210	2 897
2	18 693	10 105	3 565
3	22 198	12 000	4 234
4	25 703	13 895	4 902
5	29 209	15 790	5 571
6	32 714	17 684	6 240
7	36 218	19 580	6 908
8 ou plus	39 723	21 474	7 577
Montant annuel de la bourse	105 €	291 €	456 €

Vous avez la possibilité de vous connecter au simulateur en ligne à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bourses-de-college

Nous vous demandons, **DANS TOUS LES CAS (même si vous ne faites pas de demande)**, de retourner le coupon ci-dessous, au plus tard pour le **LUNDI 16 SEPTEMBRE**.

Dans l'affirmative, nous vous transmettrons les imprimés nécessaires par l'intermédiaire de votre enfant.

Chef d'Etablissement
M. TORDOIR T.

✂-----
Coupon-réponse à retourner **OBLIGATOIREMENT** (MÊME sans demande de dossier)
au PROFESSEUR PRINCIPAL pour le LUNDI 16 SEPTEMBRE (date limite)

Madame – Monsieur.....

Parents de..... Classe.....

Confirme(nt) avoir pris connaissance de la circulaire concernant l'attribution des bourses de collège pour l'année scolaire 2019/2020 et de la date de dépôt fixée au 17 octobre et

souhaite(nt) faire une demande de bourse et sollicite(nt) donc un dossier

ne souhaite(nt) pas faire de demande de bourses

A....., Le.....

SIGNATURE :